

# Présentation du décret N°2022 1765 du 29 décembre 2022 relatif aux conditions d'implantation des activités de soins de chirurgie, chirurgie cardiaque, neurochirurgie

## Presentation of decree No. 2022 1765 of December 29, 2022 relating to the conditions for the implementation of surgical, cardiac surgery and neurosurgery care activities

Christine GRAPIN-DAGORNO

### Résumé

Les deux décrets du 29 décembre 2022 font apparaître, pour la première fois, le terme de chirurgie pédiatrique dans un texte réglementaire.

Spécialité reconnue de façon indiscutable dans certains domaines (néonatalogie, chirurgie des malformations), celle-ci est trop souvent réduite dans les autres cas à une « chirurgie générale de l'enfant » ne justifiant pas une spécialisation. De fait, dans ces textes, la chirurgie pédiatrique n'est pas désignée comme une spécialité, mais comme une « modalité » d'activité de soins.

Si seuls les chirurgiens pédiatres sont autorisés à opérer les enfants de moins de trois ans, les chirurgiens d'adultes peuvent, par dérogation, dans le cadre de l'urgence, opérer les autres enfants, sous réserve d'avoir reçu une formation initiale en chirurgie pédiatrique, d'en avoir « l'expérience » et d'appartenir à un DSR de chirurgie pédiatrique.

L'organisation et le fonctionnement des DSR revêt ainsi un rôle déterminant, de contrôle des compétences et des formations, des plateaux techniques, des conditions de fonctionnement, afin que ces soins obéissent aux exigences attendues de qualité et de sécurité.

### Mots clés

- Chirurgie pédiatrique
- réglementation
- décrets

### Abstract

The two decrees of December 29, 2022 mention, for the first time, the term “pediatric surgery” in a regulatory text.

An indisputably recognized specialty in certain fields (neonatology, surgery of malformations), it is too often reduced in other cases to “general child surgery” not justifying specialization.

In fact, in these texts, pediatric surgery is not designated as a specialty, but as a “modality” of care activity.

If only pediatric surgeons are authorized to operate on children under three years of age, adult surgeons may, by way of derogation, in the context of an emergency, operate on other children, subject to having received initial training in pediatric surgery, to have “experience” and to belong to a pediatric surgery DSR.

The organization and operation of DSR thus plays a determining role, controlling skills and training, technical platforms, operating conditions, so that this care meets the expected quality and safety requirements.

### Keywords

- Pediatric surgery
- laws
- decrees